

Lettre Ouverte pour une Pêche Équitable

Nous envoyons une lettre ouverte au Commissaire européen de l'Environnement, des Océans et de la Pêche, exigeant qu'ils abordent les inégalités dans la gestion des pêcheries européennes à travers une transition juste.

Les eaux troubles de la politique permettent que l'argent public finance la pollution et l'épuisement de nos côtes. Le processus actuel récompense les prises de grand volume sans tenir compte de la surpêche, des dommages aux fonds marins ou des émissions. Les quotas et les subventions de pêche profitent à ceux qui causent le plus de dégâts au lieu de soutenir les pêcheurs qui sont vigilants quant à leur impact. Depuis des décennies, les pêcheurs à petite échelle et à faible impact pêchent de manière responsable, en gardant à l'esprit la préservation de leurs communautés et de notre environnement. Nous appelons à la réaffectation des ressources et des opportunités afin que ce secteur négligé puisse profiter des eaux claires et calmes qu'ils méritent.

Pour ajouter votre signature à la lettre, envoyez un courriel à elsa.pullman@blueventures.org.

Monsieur Virginijus Sinkevičius
Commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche
Commission Européenne

Objet : Pour une pêche équitable - Appel urgent pour une transition juste dans les pêcheries européennes

Cher Commissaire Sinkevičius,

L'incapacité à aborder l'équité dans les politiques de pêche européennes a entraîné des opportunités manquées de lutter contre la dégradation environnementale, les disparités économiques et les injustices sociales.¹ Les pêcheries à faible impact et de petite échelle (SSF) génèrent plus d'emplois et une plus grande valeur ajoutée par litre de carburant utilisé tout en causant moins de dommages environnementaux, contrairement à la pêche à grande échelle et à fort impact.^{2,3} Malgré cela, le secteur a été privé d'opportunités de pêche et de soutien sectoriel pendant des décennies, affectant la résilience globale des communautés de pêcheurs européens.

Nous vous appelons à aborder les inégalités générées par les politiques de pêche européennes par le biais d'une transition juste qui mette fin aux subventions nuisibles et assure un accès équitable aux pêcheurs à petite échelle et à faible impact à un soutien financier et à des opportunités de pêche en Europe.

Le potentiel des pêcheries à faible impact et de petite échelle pour soutenir les moyens de subsistance, les systèmes alimentaires locaux et les activités socio-économiques dans les communautés côtières n'a pas encore été réalisé. En raison de la mise en œuvre partielle de la Politique Commune de la Pêche (PCP) de 2013, la gestion des pêcheries en Europe continue de favoriser la pêche à grande échelle et à fort impact, un sous-secteur causant des dommages environnementaux, entraînant une surpêche et contribuant de manière significative à la crise climatique. Les subventions nuisibles pour le carburant continuent de bénéficier et de maintenir des navires plus grands et plus polluants, tandis que les opportunités de pêche en Europe sont concentrées entre les mains des propriétaires de navires de pêche industriels, riches et à fort impact, en raison des allocations basées sur les historiques de captures.^{4,5,6,7,8,9}

En priorisant et en fournissant un soutien politique, les pêcheries à petite échelle et à faible impact joueront un rôle clé dans la lutte contre la surpêche en Europe, la préservation de la biodiversité marine, la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie de la pêche et la gestion des défis socio-économiques dans le secteur maritime.

La clé pour traiter l'état critique des pêcheries de l'UE et libérer le potentiel des SSF est l'Article 17 de la PCP, qui est resté inactif cette dernière décennie. En appliquant des critères transparents et objectifs d'ordre environnemental, social et économique à l'allocation des opportunités de pêche, l'application complète de l'Article 17 récompenserait les pratiques durables et encouragerait un passage à la pêche à faible impact.^{10,11,12,13,14} L'accent actuel sur l'historique des captures comme base pour l'allocation des opportunités de pêche est profondément erroné, encourageant les entreprises de pêche à privilégier la quantité plutôt que la qualité.^{15,16} L'attribution de la majorité des opportunités de pêche aux membres des Organisations de Producteurs de Poissons (FPOs) discrimine contre les opérateurs de pêche plus petits et à faible impact qui ne répondent pas aux exigences de volume de capture élevé de la plupart des FPOs.

De plus, en redirigeant l'argent public dépensé en subventions nuisibles qui augmentent la capacité pour la pêche à grande échelle et à fort impact, l'UE devrait soutenir ceux au sein du secteur de la pêche qui apportent les plus grands bénéfices pour la société et l'environnement et restaurent les écosystèmes marins dégradés.^{17,18}

Nous demandons donc à la Commission de :

- Établir un plan de mise en œuvre détaillé et contraignant pour l'Article 17, accompagné de directives claires sur la manière de développer et d'appliquer des critères transparents et objectifs pour récompenser les pratiques de pêche durables et protéger les écosystèmes et les communautés locales ;
- Mettre fin aux subventions nuisibles et prioriser les activités de pêche à petite échelle et à faible impact. En particulier :
 - soutenir les associations de SSF pour former des Organisations de Producteurs dédiées et d'autres structures de commercialisation ;
 - soutenir la décarbonisation du secteur par le développement des technologies et infrastructures les plus appropriées ;
 - augmenter la part et élargir le champ d'application du Fonds Européen pour la Pêche Maritime et l'Aquaculture (EMFAF) utilisé pour promouvoir la restauration de la nature et les pratiques régénératives ;
- Assurer que les processus d'attribution des subventions à la pêche et des opportunités de pêche soient entièrement transparents et accessibles au public par la publication de rapports annuels au niveau de l'UE, détaillant comment les opportunités de pêche et les subventions ont été attribuées et à qui.

Ces actions, que nous vous demandons de mettre en œuvre, sont devenues des impératifs non seulement environnementaux mais aussi socio-économiques. La Commission Européenne doit repenser de toute urgence la gestion des pêcheries pour favoriser une transition juste, s'éloignant d'une industrie extractive soutenant la pêche à grande échelle et à fort impact, vers une industrie qui valorise le rôle des pêcheurs à petite échelle et à faible impact comme gardiens de l'océan.

Nous attendons avec impatience de discuter de ces actions avec vous.

1. Pascual-Fernández, J., Pita, C. et Bavinck, M. (2020) Pêcheries à petite échelle en Europe : Statut, Résilience et Gouvernance Vol 23. Cham : Springer (Série de Publications MARE).

2. Selon la définition de la SSCF dans le Règlement EMFAF (Article 2.14), la 'pêche côtière à petite échelle' désigne des activités de pêche

réalisées par a) des navires de pêche marins et intérieurs d'une longueur totale de moins de 12 mètres et n'utilisant pas de matériel remorqué tel que défini au point (1) de l'Article 2 du Règlement du Conseil (CE) N° 1967/2006 ; ou (b) des pêcheurs à pied, y compris les collecteurs de coquillages.

3. Comité Scientifique, Technique et Économique pour la Pêche (STECF) - Rapport Économique Annuel 2023 sur la Flotte de Pêche de l'UE (STECF 23-07), Prellezo, R., Sabatella, E., Virtanen, J., Tardy Martorell, M. et Guillen, J. éditeurs, Office des Publications de l'Union Européenne, Luxembourg, 2023, doi:10.2760/423534, JRC135182.
4. Commission Européenne (2013). Politique Commune des Pêches N° 1380/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2013 sur la politique commune des pêches, modifiant les Règlements du Conseil (CE) N° 1954/2003 et (CE) N° 1224/2009 et abrogeant les Règlements du Conseil (CE) N° 2371/2002 et (CE) N° 639/2004 et la Décision du Conseil 2004/585/EC (2013) Journal Officiel L354, pp. 22–61.
5. Elsler, L., Oostdijk, M. (2023). Meilleure utilisation de l'argent public : la fin des subventions au carburant pour l'industrie de la pêche de l'UE. Our Fish et Client Earth.
6. Pauly, D. (2023). Demandez au Dr Pauly : Pourquoi donnons-nous des subventions à l'industrie de la pêche ? 7 février 2023. Oceana.
7. LIFE. (2023). Life demande la mise en œuvre de l'article 17 de la PCP. 9 février 2023. Consulté le : 18.12.23
8. Carpenter, G. et Kleinjans, R. (2017). Qui a le droit de pêcher ? L'allocation des opportunités de pêche dans les États membres de l'UE. The New Economics Foundation.
9. Commission Européenne. (2024). Centre Commun de Recherche, Van Hoof, L., Goti, L., Tardy Martorelle, M. et al., Données sociales dans la pêche (STECF 23-17), Office des Publications de l'Union Européenne : <https://data.europa.eu/doi/10.2760/982497>
10. Union Européenne. (2013). Règlement (UE) N° 1380/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2013 sur la Politique Commune de la Pêche. Journal Officiel de l'Union Européenne, L 354, Article 17.
11. Elsler, L., Oostdijk, M. (2024). Allocation des opportunités de pêche avec des critères environnementaux, sociaux et économiques. Exemples des États membres de l'UE. Seas at Risk.
12. Kelly, F., Hubbard, R., O'Riordan, B. (2021). Comment la flotte de pêche de l'UE peut devenir à faible impact environnemental, faible en carbone et socialement juste. Les opportunités de pêche comme un agent de changement. Our Fish et LIFE.
13. Résolution du Parlement Européen du 19 janvier 2023 sur la situation des pêcheries à petite échelle dans l'UE et perspectives futures (2021/2056(INI))
14. Résolution du Parlement Européen du 7 juin 2022 sur la mise en œuvre de l'Article 17 du Règlement sur la Politique Commune des Pêches (2021/2168(INI))
15. Said, A., Pascual-Fernández, J., Amorim, V.I., Autzen, M.H., Hegland, T.J., Pita, C., Ferretti, J., Penca, J. (2020). 'Accès des pêcheries à petite échelle aux opportunités de pêche dans l'Union Européenne : la politique commune des pêches est-elle le bon pas vers le SDG14b ?', Marine Policy,118.104009.
16. Kelly, F., Hubbard, R., O'Riordan, B. (2021). Comment la flotte de pêche de l'UE peut devenir à faible impact environnemental, faible en carbone et socialement juste. Les opportunités de pêche comme un agent de changement. Our Fish et LIFE.
17. LIFE (2022). Appel à l'action : Une meilleure mise en œuvre de la PCP à travers une approche différenciée. Consulté le : 15/03/2024
18. Bloom(2024). Temps pour un changement de cap. Pour une transition socio-écologique des pêcheries.